

COMMUNE D'URUFFE

INFORMATIONS MUNICIPALES



ROUSSEAU, du contrat social

Livre premier :

« Né citoyen d'un État libre, et membre du souverain, quelque faible influence que puisse avoir ma voix dans les affaires publiques, le droit d'y voter suffit pour m'imposer le devoir de m'en instruire. Heureux, toutes les fois que je médite sur les gouvernements, de trouver toujours dans mes recherches de nouvelles raisons d'aimer celui de mon pays ! ».

SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL :

COMPTES-RENDUS DES
DÉLIBÉRATIONS :

SÉANCES DU

22 Décembre 2014

23 Janvier 2015

20 Février 2015

Toutes ces informations sont consultables sur notre site Internet.

OUVERTURES DU SECRÉTARIAT :

LUNDI DE 17H A 19H – MARDI DE 17H A 19H – JEUDI DE 10H A 11H – JEUDI DE 17H A 19H

Tél : 03-83-25-41-60

Mail : mairie@uruffe.fr

Site : www.uruffe.fr

• Séance du 22 Décembre à 20 h 00 :

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- RECENSEMENT
- TERRAINS
- SUBVENTIONS
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés :

- M. GILLARD Patrick
- M. FAYS Didier
- M. LÉONARD Étienne

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :

1- Situation de compte :

À la date du 22/12/2014, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 171.222,00 € (dont 90.000 € d'emprunt pour les travaux de changement des conduites en plomb).

TERRAINS :

1- Terrains Mme MARTIN Danièle :

Mme MARTIN Danièle propose à la Commune l'acquisition des parcelles suivantes :

cote personnelle : B 108 (superficie de 12 a 70 ca), B 258 (superficie de 30 a 20 ca), B 538 (superficie de 24 a 80 ca), E 154

(superficie de 6 a 30 ca), E 197 (superficie de 1 a 90 ca), E 366 (superficie de 15 a 80 ca)
- cote de Mme MARTIN Maria Paulette : A 634 (superficie de 8 a 45 ca), A 1233 (superficie de 4 a 40 ca), A 1384 (superficie de 2 a 85 ca), A 1390 (superficie de 3 a 20 ca), E 452 (superficie de 11 a 97 ca).

Conformément à la préconisation de la SAFER, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'achat à 800 € l'hectare de ces friches.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer tous les actes utiles à cet achat.

2- Terrains Mme GUITTON Danièle :

Mme GUITTON-MULTIER Danièle propose à la Commune l'acquisition des parcelles suivantes :

- cote de M. MULTIER Bernard : B 113 (superficie de 10 a 00 ca), B 1033 (superficie de 29 a 25 ca), B 109 (superficie de 29 a 25 ca).

Conformément à la préconisation de la SAFER, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'achat à 800 € l'hectare de ces friches.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer tous les actes utiles à ce projet et notamment traiter de la transaction avec la propriétaire.

RECENSEMENT :

La population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 de la commune actualisée par l'INSEE s'élève à 388 habitants. Le recensement qui se prépare modifiera sans doute cette valeur statistique.

TRAVAUX :

• M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée des travaux dans le local sous le préau de l'école, isolé et équipé en chauffage hors gel pour le stockage de divers produits actuellement en Mairie ; d'aménagement des

cellules dans le grenier de la Mairie (rayons de stockage) et aménagement de l'ancien local congélateurs en atelier conforme pour les employés communaux.

- L'Assemblée prend connaissance du devis de POTIER ELECTRICITE pour l'installation d'un sèche-main à l'école, pour un montant de 207 €.

Cette opération se conforme à l'hygiène demandée en ce domaine (éviter la propagation d'épidémie par contact de la serviette à main).

Le Conseil accepte le devis et donne pouvoir au Maire pour suivre ce dossier.

ÉCOLES:

1- Regroupement scolaire :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la décision des communes de Vannes-le-Châtel, Allamps et Gibeauveix de créer un syndicat afin de continuer la réflexion sur la création d'un regroupement scolaire.

Cette création est officiellement prévue pour avoir des renseignements fiables définissant pour chaque commune les montants à prévoir de remboursement des emprunts nécessaires à la réalisation du regroupement, mais elle débouchera inévitablement sur la décision d'engager le projet...

Le Conseil Municipal qui veut rester totalement autonome et maître de ses décisions souhaite réfléchir et reporter sa décision lors d'un prochain conseil municipal quand il aura des informations plus précises sur le financement.

SUBVENTIONS :

1- Lorraine Association Nature :

Dans le cadre des divers projets pour lesquels la collaboration Commune/Association est très fructueuse, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'association Lorraine Association Nature (LOANA).

2- Comité Départemental d'Organisation du Concours National du prix de la Résistance et de la Déportation :

M. Nedelec du Comité Départemental d'Organisation du Concours National du prix de la Résistance et de la Déportation nous sollicite pour l'octroi d'une récompense à offrir lors de ce concours. Le Conseil Municipal décide d'accorder un bon d'achat pour des livres afin de féliciter les jeunes lauréats qui participent à ce concours.

ESPACES NATURELS SENSIBLES :

1- Réunion « Viens je t'enMeine » :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la dernière réunion du conseil général concernant la manifestation « Viens je t'enMeine ».

Suite au succès de cette manifestation l'an passé, un nouveau spectacle sera joué en 2015 et 2016 dans les 5 villages d'Allamps, Blénod-les-Toul, Bulligny, Vannes-le-Châtel et Uruffe et écrit sur la base des paroles des habitants.

Les associations du village seront conviées aux prochaines réunions pour mettre en œuvre ce projet.

INFORMATIONS COMMUNALES :

- L'Assemblée adresse toutes ses félicitations aux donateurs de sang bénévoles qui ont reçu un diplôme de l'établissement français du sang.

- **Mme FAYS Ghislaine**

- **Mme DELUMEAU Danièle**

- **M. LÉONARD Étienne**

- La réunion du plan local d'urbanisme avec les personnes publiques associées (PPA) est confirmée pour le mardi 27 janvier 2015 à 10h00.

- Le marquage du bois pour l'exploitation 2015 est bientôt terminé.

- La fête organisée par la maison pastorale de Colombey-les-Belles « le village du don, une fête pour ré-enchanter notre territoire » aura lieu les 26 et 27 septembre 2015.

- L'Assemblée prend connaissance du courrier et du chèque de 20 € de M. CLAUDEL Pierre en remerciement de l'article sur la famille CLAUDEL et

particulièrement de Marguerite, héroïne de la guerre, dans le dernier bulletin municipal au bénéfice des œuvres sociales de la Commune.

Le Conseil Municipal ne disposant pas de CCAS décide de remettre ce chèque à l'école primaire d'Uruffe-Gibeauaix.

- M. BICHET Cyril informe le Conseil Municipal qu'un chien erre dans le village depuis quelques temps. Plusieurs plaintes sont parvenues en Mairie et un courrier est prêt à être adressé aux propriétaires.

- Remerciements reçus de nos anciens pour le colis de fin d'année.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 52 mn.

L'Assemblée du Conseil profite de cette dernière réunion pour fêter la fin de cette année de travail laborieuse, autour d'une collation amicale et souhaite à la Commune et à tous les habitants une joyeuse année 2015.

• Séance du 23 Janvier 2015 à 20 h 00 :

ORDRE DU JOUR :

- EPCI
- COMPTABILITÉ
- PRÉPARATION DU BUDGET
- PLAN LOCAL D'URBANISME
- RECENSEMENT
- SUBVENTIONS
- FÊTE PATRONALE
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers.

Invité par le Conseil Municipal, M. PARMENTIER Philippe, Président de l'EPCI de Colombey-les-Belles.

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Une minute de silence est observée en hommage aux victimes des attentats contre la liberté à Charlie Hebdo, dans un magasin casher, et sur les forces de l'ordre qui ont eu lieu le mercredi 7 janvier 2015 et pour défendre ce bien si précieux qu'est notre liberté d'expression, M. le Maire cite la phrase de Martin Luther King : « Il y a pire que les gens méchants, il y a les gentils qui se taisent ».

EPCI :

M. le Maire accueille M. PARMENTIER Philippe, président de l'EPCI de Colombey-les-Belles qui a proposé une discussion ouverte avec l'Assemblée pour évoquer et répondre à toutes les questions que le conseil se pose, en relai de la population, sur l'attention que l'EPCI porte ou devrait porter à la Commune.

Le Maire cite en introduction plusieurs projets pour lesquels la commune n'a jamais eu ou très tardivement les informations liées à sa demande, comme les logements, le bistrot et l'orphelinat, alors que l'EPCI semble plus attentive à d'autres Communes.

La parole est donnée à M. Parmentier.

Est d'abord abordée la question du projet de création d'une maison de santé sur le territoire d'Allamps. M. Parmentier rappelle l'historique de ce projet.

Le besoin s'est fait ressentir en 2012 sur la Commune d'Allamps où un médecin, un kinésithérapeute et un dentiste devaient partir en retraite dans les cinq ans futurs. Les professionnels de la santé ont alerté la communauté de communes sur le déficit de

praticiens sur le territoire. S'est donc posée la question d'implanter une maison de santé sur ce secteur afin de palier ce risque de désertification médicale du secteur, d'autant que différents médecins proposaient de s'installer à Allamps.

En 2013, après accord indispensable et impératif de l'ARS (Agence Régionale de Santé) les demandes de subventions auprès de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Europe ont été honorées. Le projet s'élève à 1.200.000 € (dont la TVA), les subventions à 700.000 €, la communauté de commune fait un emprunt de 500.000 €.

Un protocole d'accord a été signé entre les professionnels et la communauté de communes dans lequel les professionnels de la santé créent une société civile et s'engagent à payer un loyer mensuel ainsi qu'une provision pour les futurs travaux d'entretien et les frais de fonctionnement (3.070 € de loyer mensuel).

- M. FAYS Didier interroge M. Parmentier sur le choix de la commune d'accueil de la maison médicale.

- M. PARMENTIER répond que le Conseil Municipal d'Allamps a décidé de mettre à disposition un terrain gratuitement aux professionnels, et les différents professionnels étant déjà installés à Allamps souhaitaient y rester.

- Mme RIBON Jessica se demande si cette décision a été votée en bureau communautaire ou en conseil communautaire.

- M. Parmentier informe le conseil qu'en 2012 a été prise la compétence santé en conseil communautaire, puis en 2013 celle de création de maison de santé. Aucun débat n'a eu lieu sur un autre lieu, d'autant que la compétence santé prise par l'EPCI devait mener d'abord à une réflexion, par directement à une réalisation qui apparaît décidée sans trop de concertation...

- M. le Maire souligne l'opacité dans la démarche de ce projet de maison de santé tant au niveau de sa réalisation que de son implantation.

Le Conseil municipal déplore cette démarche non démocratique de création d'une maison de santé sur le territoire

d'Allamps en particulier et sans la prise en compte d'autres communes.

- M. Parmentier explique que les professionnels de santé souhaitaient une réponse rapide et la mise à disposition du terrain a permis d'accélérer le projet.

- M. BRAND Aimé s'étonne de l'emplacement choisi négligeant les risques de pollution émanant de l'entreprise Daum.

- M. le Président s'interroge sur les risques effectifs de pollution n'ayant pas connaissance de rapports classant l'activité DAUM dangereuse.

- Le Maire soulignant avec un peu d'ironie la connaissance de ces professionnels de la santé dans le domaine de santé publique !

- Mme RIBON Jessica fait part de son impression que le secteur n'est pas confronté à un désert médical, du fait des médecins présents à Vaucouleurs, Blénod-lès-Toul et Allamps.

- M. Parmentier rappelle que ces données émanent de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dont la validation du projet pour cette agence est impérative.

- M. YUNG Christian exprime la rancœur du conseil municipal de voir des projets aboutir dans beaucoup de communes, mais pas à Uruffe.

- M. Parmentier rappelle que plusieurs critères sont demandés pour mettre en place un projet. Tout d'abord, les projets de logements sont réservés aux communes de moins de 200 habitants. Puis, l'opération doit être financièrement équilibrée pour être menée par l'EPCI.

- L'assemblée reproche à l'EPCI de ne pas donner de réponse quant à ses demandes (par exemple étude de logements dans l'Orphelinat).

- M. Parmentier explique au conseil que le projet d'équilibre rural (PER) qui apportait la subvention la plus importante (environ 30%) n'a pas été accepté du fait de l'éloignement de la Commune à la ville, les loyers étant plus bas qu'en ville ne permettent pas l'amortissement du projet.

- M. le Maire déplore qu'aucune information en ce domaine n'ait été donnée à la Commune.

- M. le Président en prend acte et fait part au conseil de ses plus vifs regrets, et

affirme vouloir veiller à ce que cette situation soit évitée à l'avenir.

- M. Parmentier expose au conseil municipal l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H) et la possibilité d'obtenir des aides complémentaires qui en découlent.

- M. LÉONARD Étienne interroge M. PARMENTIER sur la rentabilité de l'opération de création du centre de textile de Allain.

- M. PARMENTIER informe le conseil municipal que le centre de textile est adossé à une entreprise d'insertion qui a permis 32 embauches. Une partie des emplois sont des emplois d'insertion et l'autre d'emplois conventionnels payés par la Société Relais. Le loyer de 16.000 € mensuel est versé par l'entreprise avant de commencer l'activité, et passera à 20.000 € ensuite.

Est ensuite abordée la question de l'école.

- M. SIMONIN Stanislas demande pourquoi l'EPCI ne prend pas la compétence école dans son ensemble.

- M. le Président rappelle que seules les compétences gymnase et apprentissage de la natation ont été prises par l'EPCI dans ce domaine, d'ailleurs, l'Éducation Nationale préconise 30 séances de natation sur 3 ans et l'EPCI de Colombey-les-Belles a mis en place 50 séances réparties sur 3 ans.

Il rappelle également que par le passé il a défendu l'idée qu'il fallait avoir une réflexion globale sur le territoire concernant la jeunesse. À l'époque, la majorité des élus n'a pas jugé cela « important ».

- Les mêmes d'ailleurs qui aujourd'hui réclament la prise de compétence petite enfance précise le Maire !

- Le débat a été renouvelé en 2010. Plusieurs Communes n'ayant pas souhaité que la communauté de commune gère à leur place l'école, le périscolaire et extra-scolaire, rien n'a abouti.

- Mme RIBON Jessica regrette malgré tout l'absence de natation pour les classes maternelles.

- Le Maire souligne l'effort de l'EPCI qui double presque le temps de natation...

- M. PARMENTIER rappelle que pour le cycle de maternelle, la natation n'est pas obligatoire.

- Mme RIBON souligne alors l'incohérence de l'administration qui rattache les derniers moments de maternelle au premier cycle de primaire et qui donc devrait ouvrir sur la natation.

- M. LÉONARD Étienne évoque l'inéluctable prise de compétence scolaire par les Communautés de Communes.

- M. PARMENTIER précise que cela pourra facilement se faire quand toutes les actions de regroupement comme celui d'Uruffe, Gibeauveix, Vannes-le-Châtel et Allamps est en train de se faire, auront été menées, et que les structures en place posséderont des budgets qui permettront de connaître avec précision les coûts de fonctionnement pour les fédérer...

Le Maire déplore là encore le manque d'audace des élus de la Communauté de Communes qui favorise cette prospective à l'envers !

M. le Président de l'EPCI fait ensuite un point sur le projet de loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). La loi prévoit 20.000 habitants au minimum pour une communauté de communes, or la communauté de communes de Colombey et du Sud Toulousain en compte 11.000. Une dérogation temporaire est accordée entre 15.000 et 17.000 habitants. Notre communauté de communes peut donc être amenée à disparaître ou se métamorphoser.

Les départements pourront également être remplacés par des métropoles.

La seule vérité c'est que les dotations versées aux communes vont baisser entre 12% et 62 % selon les communes. La baisse estimée pour la Commune d'Uruffe est de 38%. L'État offrant la possibilité pour les communes de conserver ses dotations (quelques années) à condition de se regrouper avec des communes voisines, en commune nouvelle (projet de loi : entre 1.000 et 10.000 habitants).

L'avenir des petites communes n'est donc pas très encourageant et l'EPCI met en place une réflexion sur ces nouvelles

modalités de la vie collective.

L'Assemblée, un peu abasourdie par ces dernières informations, remercie M. PARMENTIER de sa venue et du débat sincère et convivial qu'il a mené.

Après cette discussion et le départ de M. PARMENTIER, le cours du Conseil reprend.

COMPTABILITÉ :

1- Situation de compte :

À la date du 23/01/2015, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 158.359,98 € (dont 90.000 € d'emprunt pour les travaux de changement des conduites en plomb dont les travaux vont bientôt démarrer).

PRÉPARATION DU BUDGET :

Le Conseil Municipal précise suite à la dernière réunion, les orientations budgétaires à suivre en 2015. Sont évoquées les dépenses suivantes :

- reliures de l'État-civil
- reliure du cadastre, document du remembrement
- salle des fêtes : un coût estimatif doit être établi par les services de l'EPCI de Colombey-les-Belles. Il sera présenté lors du prochain conseil municipal.
- création d'un trottoir en bas de la grande rue ainsi que la pose d'un lampadaire. Un devis a été demandé à l'entreprise Muller.

TRAVAUX :

- L'entreprise Mairel doit intervenir prochainement pour la réfection de la toiture au titre de la réfection des toitures des préaux de l'école pour clore le programme toiture Mairie.
- Une évaluation du coût des travaux de réfection des toitures du lavoir place du Grand Jardin et de la sacristie est demandée à l'entreprise Mairel.
- Le grenier de la Mairie va être nettoyé par les agents communaux et les archives replacées après un tri salubre...

PLAN LOCAL D'URBANISME :

La prochaine réunion du Plan Local d'Urbanisme en présence des personnes publiques associées (services de l'Etat) aura lieu le mardi 27 janvier 2015 à 10h00.

RECENSEMENT :

Le recensement de la population est en cours et jusqu'au 14 février 2015.

La dotation reçue par la Commune pour ces rétributions est de 860 € bruts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de rétribuer 860 € bruts au coordinateur communal et à l'agent recenseur, charges toutes deux assurées par Melle LAMOTTE Laura. Cette rétribution correspond hors frais de déplacement à une soixantaine d'heures de travail payées au smic dont le pointage actuel révèle qu'elles seront minimales pour la réalisation de cette prestation.

Pouvoir est donné au Maire pour gérer ces dossiers.

ÉCOLES:

1- Achat d'ordinateurs :

Le Conseil Municipal analyse les offres des devis des ordinateurs portables de AIS 54 et de Easy Computer.

Les offres étant équivalentes, l'Assemblée décide de choisir l'entreprise Easy Computer qui équipe déjà le secrétariat de Mairie et autorise le Maire à signer et lancer la commande.

2- Regroupement scolaire :

Une prochaine réunion aura lieu le mercredi 28 février à Vannes-le-Châtel pour définir les différents statuts possibles de création d'un syndicat.

Le Conseil décide d'attendre cette réunion avant de décider de rejoindre le syndicat ou non et ainsi de continuer la réflexion d'un regroupement scolaire.

SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € aux Pompiers d'Uruffe.

ESPACES NATURELS SENSIBLES :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la dernière réunion du conseil général concernant le projet de mise en place de manifestation dans les 5 villages d'Allamps, Blénod-les-Toul, Bulligny, Vannes-le-Châtel et Uruffe et écrit sur la base des paroles des habitants à propos de la forêt de Meine.

La date du 29 août 2015 est proposée à notre Commune pour mettre en place cette manifestation.

FETE PATRONALE ET REPAS DES ANCIENS :

La date de la fête patronale est fixée au 15 Novembre 2015 et le repas des anciens le 08 Novembre 2015.

INFORMATIONS COMMUNALES :

• M. BRAND Aimé informe le conseil municipal que le courrier aux propriétaire du chien errant a été utile. M. FAYS Didier réplique que le chien en question est mort. Le Conseil Municipal regrette la triste fin de l'histoire.

• M. le Maire rappelle que le stationnement de voitures épaves sur les terrains privés est interdit et que la gendarmerie est saisie pour établir les procès-verbaux concernant cette pollution sectorielle.

Le défaut de contrôle technique d'un véhicule épave situé sur la voie publique ne peut être verbalisable que si le véhicule roule sur la chaussée.

La Commune a la possibilité d'appeler la fourrière en cas de stationnement interdit dépassant sept jours consécutifs sur la voie publique et après avoir avisé le propriétaire, et sans réaction de sa part.

• Mme RIBON Jessica informe le Conseil Municipal du défaut d'éclairage de plusieurs illuminations de Noël. Elles seront vérifiées pour l'année suivante.

Le Conseil décide de porter au budget

primitif 2015 l'achat de quelques guirlandes pour remplacer les illuminations défectueuses.

• M. YUNG Christian s'interroge sur le devenir du reste de bois sur la parcelle n°16 exploitée les années passées. Cette parcelle sera expurgée, le reliquat inexploité sera vendu en fond de coupe.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00 h 05 mn.

• Séance du 20 Février 2015 à 20 h 00 :

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- INSCRIPTION DES PROJETS AU BUDGET
- ÉCOLE
- TRAVAUX
- PLAN LOCAL D'URBANISME
- RECENSEMENT
- BOIS ET FORÊT
- EPCI
- SUBVENTIONS
- ÉLECTIONS DÉPARTIMENTALES
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés :

- Mr BICHET Cyril
- Mme DELCROIX Elisabeth Janine
- Mme RIBON Jessica
- Mr SIMONIN Stanislas
- Mr YUNG Christian

Monsieur LÉONARD Étienne est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :**1- Situation de compte :**

À la date du 20/02/2015, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 125.328,56 € (dont 90.000 € d'emprunt pour les travaux de changement des conduites en plomb dont les travaux sont en cours).

2- Augmentation heures de travail :

Suite à charge de travail supplémentaire incombant à la secrétaire de Mairie générée par les modifications simplificatrices de l'administration comme la dématérialisation par exemple, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter de 3h00 le temps de travail hebdomadaire du poste d'adjoint administratif de 1ère classe qui passera donc de 32 H 00 à 35 H 00 hebdomadaires à compter du 01/03/2015.

L'Assemblée se laisse la liberté de réviser cette délibération dès que la possibilité le permettra.

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes utiles à ce dossier.

2- Emploi saisonnier :

Le Conseil Municipal accepte le reliquat d'heures effectuées par M. CLAUDEL Pierre, exerçant des fonctions de déneigement en qualité de personnel saisonnier.

M. CLAUDEL sera rémunéré au taux horaire du SMIC.

Pouvoir est donné au Maire pour effectuer le règlement du salaire.

INSCRIPTION DES PROJETS AU BUDGET :

M. le Maire fait un point sur les devis des projets à inscrire ou non au budget primitif 2015 :

- Devis ONF d'un montant de 22.440,00 € HT de dégagement manuel des régénérations naturelles

- Devis ONF de 3.900 € HT de fourniture et pose de plaques de parcelles.

- Devis de RD Distribution pour l'installation d'une antenne sur la toiture de la Mairie pour un montant de 3.183,80 €.

- Devis de l'entreprise Bastien d'un montant de 4.598,00 HT de remplacement à l'identique de la porte d'entrée de la Mairie.

ÉCOLE :**1- Dérogation scolaire école maternelle :**

L'Assemblée prend connaissance des demandes de dérogations reçues en Mairie de M. DORÉ Yorick et Mme WEISS Sandra pour leur fille Éléna (3 ans) et de M. VAUCELLE Aymeric et Mme TROUILLET Émilie pour Amandine (3 ans) pour la rentrée 2015.

M. le Maire rappelle que l'inscription en maternelle des enfants n'étant pas obligatoire, les parents sont libres du choix de l'école d'accueil sans nécessité d'approbation du Maire.

2- Dérogation scolaire école primaire :

Le Conseil Municipal est informé de la demande de dérogation de M. VAUCELLE Aymeric et Mme TROUILLET Emilie pour leur fils Julien pour la rentrée 2015 (6 ans).

Le Maire, après avoir rappelé les règles concernant la dérogation de scolarité en primaire dans la Commune à savoir :

1) obligation professionnelle des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas la restauration et la garde des enfants.

2) inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune.

3) raisons médicales.

S'ajoute à ces règles de base la continuité de scolarisation qui doit être prise en compte pour favoriser au maximum l'enfant dans son cursus d'apprentissage.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur la demande de M. VAUCELLE Aymeric et Mme TROUILLET Émilie pour leur fils Julien.

L'Assemblée constatant que la situation concerne l'autorisation de dérogation n°1 émet un avis favorable à cette demande et s'associe pleinement à l'avis du Maire responsable en ce domaine.

3- Regroupement scolaire :

Suite aux dernières réunions concernant le projet de regroupement scolaire avec les communes de Gibeauveix, Vannes-le-Châtel et Allamps, M. le Maire expose au conseil municipal l'intérêt d'adhérer au syndicat pour ce qui concerne la partie étude du projet. M. LÉONARD Étienne souligne la finalité de la démarche qui devra permettre de définir précisément les moyens à mettre en œuvre pour réaliser le groupe scolaire et de permettre à la Commune de se prononcer sur la réalisation du projet.

Une fois cette phase d'étude réalisée, le syndicat sera dissout pour en créer un nouveau avec les Communes qui souhaiteront adhérer au projet de création du regroupement scolaire.

4- Compte-rendu du conseil d'école maternelle :

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu du conseil d'école maternelle du lundi 2 Février 2015.

Dans ce compte-rendu, Mme ANDRY Corinne, directrice de l'école maternelle, évoque le point « inscription des deux ans », en y mêlant des considérations et avis du ressort des élus.

M. le Maire rappelle que cette inscription ne peut être considérée comme

appoint d'effectif passager mais décidée murement avec des règles précises qui ne peuvent changer au gré des besoins ou des desideratas des élus, des parents ou des enseignants, d'autant que les charges financières et techniques d'accompagnement (ATSEM) sont de la responsabilité des communes auxquelles la décision finale doit impérativement revenir.

L'Assemblée approuve pleinement cette vision de la gestion de l'école maternelle.

Une explication sera demandée à Mme DELCROIX Janine, absente ce jour, qui a participé à cette réunion et à Mme ANDRY Corinne, directrice de l'école maternelle ainsi qu'aux élus de Vannes-le-Châtel et de Gibeauveix, co-gestionnaires de cette maternelle.

5- Lettre inspecteur du Ministre de l'Éducation Nationale :

L'Assemblée prend connaissance du courrier de Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, Ministre de l'Éducation Nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche informant que les fonds octroyés aux communes ayant mis en place des activités périscolaires (réforme des rythmes scolaires) seront pérennisés en 2015-2016 s'il a été établi au niveau communal ou intercommunal un projet éducatif territorial (PEDT).

6- Achat ordinateurs école primaire :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que 4 ordinateurs portables ont été achetés pour l'activité pédagogique des élèves conformément aux inscriptions budgétaires validées par l'Assemblée.

TRAVAUX :

- Les travaux de remise en état de la cuisine de l'ancien café et de l'ancienne épicerie sont en cours.

Les dames du club se sont proposées pour confectionner des nouveaux rideaux. Merci pour leur précieux concours.

- Les travaux du local dépendance de la mairie sont terminés. Ils seront aménagés prochainement.

- Les travaux de remplacement des conduites en plomb sont lancés et progressent bien malgré les aléas climatiques.
- Quelques travaux d'aménagement dans la cuisine de l'appartement loué au dessus de la Mairie sont prévus.

ASSOCIATION LOANA :

Une demande de prêt ou de location d'un local a été faite par l'association LOANA (Lorraine Association Nature) pour y accueillir les jeunes faisant un service civique.

L'appartement de la Mairie étant libre, le Conseil Municipal accepte de le mettre à disposition de cette association qui œuvre de plus en plus sur le territoire de notre commune (ex : nichoirs, verger du Dédé, sorties natures d'observations de la faune et de la flore, crapaux, salamandres, orchidées...).

En guise de subvention, l'Assemblée décide de mettre gratuitement à disposition de cette association le logement, seules les charges fonctionnelles (eau, EDF, assurances) seront assumées par les occupants.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Suite aux observations de la DDT (anciennement DDE) concernant l'élaboration de notre PLU, les modifications demandées par ce service ont été redéfinies.

M. Luneau du bureau d'étude CDHU a rédigé les modifications à effectuer.

Une prochaine réunion technique aura lieu pour prendre connaissance de ces modifications avant l'exposé au public.

RECENSEMENT :

Le recensement de la population est maintenant terminé.

La clôture a été effectuée avec Mme PETIT Sylvie, agent de l'INSEE.

Les chiffres provisoires de la collecte annoncent une petite augmentation de la population :

- 395 habitants
- 154 logements permanents
- 9 résidences secondaires
- 15 logements vacants

Ce qui fait une moyenne de 2,22 personnes par logement (très bonne moyenne selon l'INSEE).

L'Assemblée remercie et félicite de vive voix notre charmant agent recenseur pour le travail accompli.

BOIS ET FORÊT :

1- Travaux aménagement des berges de l'Aroffe et de la Deuille :

Les travaux d'aménagement des berges de l'Aroffe et de la Deuille vont commencer prochainement. Un mot à la population précisant les recommandations à suivre va être distribué.

2- Adhésion à la COFOR 54 (Association des communes forestières 54) :

Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à l'Association des communes forestières 54.

EPCI :

1- Collecte des ordures ménagères :

Les modalités de collecte des ordures ménagères sont modifiées pour cette année 2015.

Les ordures ménagères ne seront pas collectées les jours fériés, mais un rattrapage aura lieu selon la règle suivante :
si lundi, mardi ou mercredi férié, le rattrapage se fera le lendemain
si jeudi ou vendredi férié, la collecte se fera la veille.

2- Désignation des délégués de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Vu la Loi de Finances 2010 comportant de nouvelles dispositions complétant les différentes modalités déjà en vigueur pour le calcul de l'attribution de compensation.

Considérant que le poids financier correspondant à chacune des charges transférées est évalué par une commission « ad hoc » dénommée la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui doit être créée.

Vu que la CLECT a pour missions :

- d'évaluer le montant total des charges financières transférées à l'EPCI y compris celles déjà transférées et leur mode de financement
- d'intervenir obligatoirement lors de chaque nouveau transfert de charges
- d'établir et d'adopter en son sein un rapport d'évaluation qui doit faire l'objet d'un vote par les communes membres (conseils municipaux) à la majorité qualifiée. Le rapport de la CLECT sert de base pour déterminer le montant de l'attribution de compensation versée par l'EPCI à chaque commune.

Vu que la composition de la CLECT est précisée par la loi, notamment :

- chaque commune membre de l'EPCI doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT
- les membres de la CLECT doivent être des conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI
- les membres de la CLECT devront élire en son sein un Président et un Vice-président.

Il est procédé à l'appel de candidature :

1 candidat : M. LÉONARD Étienne

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection, élit M. LÉONARD Étienne comme représentant de la commune en tant que membre de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

3- Motion de la conférence des Maires de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois :

L'Assemblée prend connaissance de la motion concernant l'évolution des périmètres intercommunaux imposés, l'État proposant d'étendre la surface des communautés de communes à 20.000 habitants. De même, l'emprise du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) pourrait prendre la dimension de métropole.

Ces attitudes ayant pour but déclaré de rapprocher le secteur décisionnel du citoyen semble pourtant favoriser l'inverse, c'est-à-dire noyer les petites communes dans un immense bassin où leur existence apparaît bien futile...

4- Loi handicap :

La loi du 11 février 2005 dite « Loi handicap » impose aux communes de rendre accessibles le cadre bâti et les services à toutes les personnes handicapées et ce dans tous les Établissement Recevant du Public (ERP) pour le 1^{er} janvier 2015.

Un dispositif de groupement de commande d'agenda d'accessibilité programmé va être mis en place au niveau intercommunal afin de poursuivre les travaux d'accessibilité et leurs financements.

La Commune a effectué en 2009 un diagnostic qui révèle 60.000 € de travaux de mise en conformité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas adhérer au groupement de commande et de garder la maîtrise de cette coûteuse mise à jour des règles fonctionnelles pour les établissements publics.

5- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :

M. le Maire, membre de la Commission intercommunale des Impôts Directs (CIID) a participé à la réunion de mise en place de taux des taxes professionnelles sur la Communauté de Communes.

Les taxations ont été faites sur les bases émises par l'Etat.

6- Groupement de commande de détecteurs de fumée :

La loi du 9 Mars 2010 pose l'obligation de poser un Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF) dans tous les lieux d'habitation avant le 1^{er} mars 2015 (pose reportée au 1^{er} janvier 2016, mais achat avant le 08 mars 2015).

L'EPCI de Colombey-les-Belles propose l'adhésion à un groupement d'achat de détecteurs de fumée.

N'ayant pas eu davantage de renseignements, malgré les relances téléphoniques, concernant l'achat possible par les particuliers, le conseil décide de ne pas adhérer au groupement de commande (date passée dans tous les cas).

SUBVENTIONS :

1- Subvention accordées à la Commune :

L'Assemblée prend connaissance :

- De la subvention exceptionnelle pour 2015 accordée par le Conseil Général 54 d'un montant de 3.298 €
- Du versement du solde de la subvention du conseil général d'un montant de 16.178 € concernant les travaux du cimetière (subventionnés à 45 %)

2- Demandes de subventions :

• Le conseil municipal prend connaissance des remerciements de l'Association de Pêche des Trois Arches pour le versement d'une subvention exceptionnelle en 2014.

• L'Assemblée décide de ne pas accorder de subvention aux associations suivantes :

- Une rose un espoir (Ligue contre le cancer)
- APF (Association des Paralysés de France)
- Croix rouge française
- AFSEP (Association Française des Sclérosés En Plaque)
- Radio Déclic
- GIP (Portage de repas aux anciens)

• L'Assemblée décide d'accorder une subvention d'un montant de 100 € à l'entente sud 54 (club de foot).

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES :

Les élections départementales auront lieu les dimanches 22 et 29 mars 2015.

Le Conseil élabore le planning de présence des élus.

INFORMATIONS COMMUNALES :

• Le Conseil Municipal prend connaissance des nombreux vœux adressés à la Commune pour la nouvelle année 2015.

• Remerciements de la famille JAILLON pour les témoignages de la Commune lors du décès de M. JAILLON Jean-Louis.

• Faire-part de M. FAYS Eric et Mme LAMONTRE Séverine pour la naissance de Emilien, né le 18 Décembre 2014.

L'Assemblée adresse ses félicitations aux parents et souhaite la bienvenue au bébé.

• Le passage des motards de l'association Une Rose Un Espoir (Ligue contre le cancer de Lorraine) aura lieu les 25 et 26 Avril 2015.

• M. le Maire informe le Conseil que la dernière analyse d'eau est conforme aux exigences de qualité de l'eau.

• Le Conservatoire des espaces naturels sensibles organise une sortie nature le vendredi 22 Mai 2015 à Uruffe. De plus amples informations seront communiquées par la suite.

• Le Conseil Municipal prend connaissance :
- de la lettre du Défenseur des Droits qui intervient pour préserver les droits des usagers. Des plaquettes d'informations sont

disponibles en Mairie.

- De la lettre de l'entreprise Chiaravalli, à laquelle le Conseil Municipal avait demandé un devis pour les travaux de remplacement des conduites en plomb, l'informant des difficultés rencontrées face à la situation économique actuelle.
- Du magazine d'information sur l'évolution de l'Hôpital Saint Charles de Toul et ses chiffres de l'année 2013.
- De la lettre de la ville d'Écouves informant l'Assemblée du vol de la sculpture érigée à la mémoire de déportés. Cette sculpture va être remplacée et la Commune d'Écouves fait appel aux dons.
- De la lettre de Mme DIDIER Evelyne, sénatrice de Meurthe et Moselle, au sujet des attentats au journal Charlie Hebdo.
- De la lettre de remerciement de l'Association des Maires pour les rassemblements des élus lors des attentats à Charlie Hebdo.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 55 mn.

Bonjour, Monsieur le maire.

On vous remercie, de nous avoir acheté quatre nouveaux ordinateurs pour l'école

d'Uruffe. Nous avons hâte de les tester. Le clavier a l'air sympa. Les ordinateurs sont

très jolis et très légers. Merci

Au revoir.

Les classes d'Uruffe

CP-CE1-CE2-CM1-CM2

Mathilde - Elodie - Aurore - Evan - Brian - Lucas - Mattéo -
 Prachaël - Wendy - Mathis - Stojakovic - Kévin - Yannis
 Margaux - Jaxon - Arielle - Jélicette - Enzo - Titouan -
 Joanna - Mael - Yasmine - Clarisse - Clémence
 Julien - Maxence - Lenny - Kylian - Karen - Rachelle
 Emily - Lucas - Jean - Morgane - Lina - Marine - Clémentine

L'année 2014 en chiffres :

- 52 informations communales
- 4 bulletins municipaux
- 12 conseils municipaux
- 422 mandats (factures)
- 49 bordereaux de mandats (dépenses)
- 143 titres de recettes
- 37 bordereaux de recettes
- 668 factures émises (8 rôles)
- 1839 courriers reçus
- 23 cartes d'identité
- 2 mariages
- 8 transcriptions de décès
- 5 naissances
- dépenses globales : 319.870 €
- recettes globales : 172.808,75 €
- Restes à réaliser recettes : 50.236,00 €
- Nombre d'heures de travail des employés communaux : 3500 heures
- 20 interventions pompiers (5 incendies, 13 secours à la personne, 2 diverses (essaim, mise en sécurité, fausse alerte).
- gestion des rythmes scolaires (nos institutrices : Mmes CAVALIER, GÉNIN et PETIT)



Crédit photo :
Est Républicain

Le SDIS 54 forme pendant neuf mois des jeunes volontaires, engagés dans un service civique expérimental.

Au centre, M. CISOWSKI Jean.

SALLE DU CAFÉ



Travaux dans la cuisine :

En cours de réalisation.

Aspect fini.



Salle de réunion:

Suppression du bar.

Diminution du pilier



Ancienne salle de l'épicerie rénovée, par les employés communaux dont on peut admirer et féliciter l'excellent travail.



ÉCLIPSE DU VENDREDI 20 MARS 2015 :

Nous avons eu le plaisir d'avoir la visite d'une martienne pendant que la lune faisait un pied de nez au soleil...

Depuis, rassurez-vous, tout est rentré dans l'ordre, la martienne a disparu.

Réapparaîtra-t-elle à la prochaine éclipse en 2085 ?...

Le Conseil Municipal projette de planter un télescope sur le toit de la Mairie.

(1^{er} avril 2015)



Détournement de la publicité BACCIDE que vous pouvez contempler en pharmacie.



Témoignage trouvé sur internet concernant les événements de Janvier 2015.

Témoignage à méditer...

**Sous les lignes,
prudence :
restons à distance.**

Les lignes électriques
peuvent être dangereuses
si vous ou vos appareils
les approchez de trop près.
l'oubliez pas : quand vous
êtes à proximité des lignes,
oyez vigilants ! Tous les
conseils de sécurité sont sur :



Rte

INFORMATIONS GÉNÉRALES :**NAISSANCES :**

- M. FAYS Émilien, né le 18/12/2014.

Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue aux bébés et félicite les parents.

MARIAGES :

- M. MATIN Jean-Louis et Mme CLAUDON Chantal le Samedi 20 Décembre 2014
- M. TAKANIKO Livalio et Mme MOEFANA Manusiu le lundi 22 décembre 2014.
- M. FITIALEATA Isino et Mme TAKANIKO Malia le samedi 24 Janvier 2015.
- M. STEPHANY Mickaël et Mme PANIGONI Christelle le samedi 14 février 2015.

La municipalité leur adresse tous ses vœux de bonheur.

DÉCÈS :

- Mme LAMOTTE Jeanne, décédée le 20 février 2015 à Saint-Maurice-lès-Chateauneuf
- Mme THIÉBAUT Marcelle, décédée le 4 février 2015 à Toul



- Mercredi 08 Avril : La chasse aux œufs
- Vendredi 1^{er} Mai : Fête du Muguet
- Dimanche 10 Mai : Brocante
- Samedi 27 Juin : Fête de la musique
- Mardi 14 Juillet : Repas des pompiers
- Samedi 29 Août : Fête de l'été
- Dimanche 6 Septembre : Pétanque
- Samedi 17 Octobre : Fête de la betterave
- Samedi 31 Octobre : Fête de l'horreur
- Dimanche 08 Novembre : Repas des Anciens
- Dimanche 15 Novembre : Fête patronale
- Samedi 05 Décembre : Saint Nicolas

SUGGESTIONS :

(Vous pouvez nous adresser vos remarques, idées, reproches, en déposant ce billet de liaison dans le cidex de la Mairie)

Merci de votre attention, rendez-vous au prochain numéro...